

# Lutte contre l'évasion fiscale et la fraude en matière d'impositions de toutes natures et de cotisations sociales

## PLF25

### LES RESULTATS GLOBAUX DU CONTROLE FISCAL en 2023

	<b>Contrôle sur place</b>
Vérification de comptabilité 2023	38 172 (-0,6%)
ESFP 2023	2 061 (- 10.1%)
	<b>Contrôle sur pièces</b>
Impot sur les sociétés	122 240 +9,3%
Impot sur le revenu	474271 + 66,8%
TVA	24351 +-4,3%

paragraphe VIII).

### III- LES RÉSULTATS GLOBAUX DU CONTRÔLE FISCAL

#### A - RÉSULTATS DU CONTRÔLE FISCAL

(nombre en unités et montants en M€)		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	% Évolution
											2023/2022
<b>A. Contrôle sur place</b>											
<b>I. Vérification de comptabilité :</b>											
<b>a Nombre d'opérations :</b>											
- vérifications générales	1	39 016	38 240	36 759	32 798	26 387	12 999	20 568	21 424	21 474	0,2 %
dont vérifications diagnostics arrêtées	1bis	3 167	2 918	2 724	2 619	2 196	1 135	1 632	1 607	1 456	-9,4 %
- vérifications simples et ponctuelles	2	7 250	7 074	6 893	6 202	9 158	4 484	6 982	7 440	7 553	1,5 %
- examen de comptabilité	2bis			635	3 102	2 216	953	2 825	2 226	1 523	-31,6 %
- CSP suite a 3909	2ter				3 228	4 707	2 484	6 545	7 328	7 622	4,0 %
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>46 266</b>	<b>45 314</b>	<b>44 287</b>	<b>45 330</b>	<b>42 468</b>	<b>20 920</b>	<b>36 920</b>	<b>38 418</b>	<b>38 172</b>	<b>-0,6 %</b>
<b>b Résultats :</b>											
<b>1 Droits simples rappelés :</b>											

Impôts directs :												
- impôt sur les sociétés <sup>1</sup>	4	4 256	3 343	3 425	3 156	2 485	1 274	2 210	2 521	2 223	-11,8 %	
- impôt sur le revenu <sup>1</sup>	5	518	493	492	502	437	239	450	503	506	0,6 %	
- autres impôts <sup>2</sup>	6	545	707	596	572	468	548	919	850	827	-2,8 %	
Taxes sur le chiffre d'affaires	7	1 765	1 823	1 769	1 658	1 447	694	1 324	1 818	1 760	-3,2 %	
Impôts locaux	8	510	590	508	463	373	221	396	391	367	-6,3 %	
Droits d'enregistrement	9	98	110	88	108	153	68	331	207	276	33,1 %	
Total des droits simples	10	7 692	7 067	6 879	6 459	5 364	3 044	5 630	6 291	5 959	-5,3 %	
2. Pénalités appliquées (tous impôts)	11	3 487	2 488	2 759	2 030	1 633	898	1 737	2 096	1 833	-12,5 %	
<b>II. Examen contradictoire de l'ensemble de la situation fiscale personnelle (ESFP) :</b>												
a. Nombre d'opérations	12	3 902	3 557	3 613	3 134	2 646	1 311	2 404	2 293	2 061	-10,1 %	
b. Résultats :												
1. Droits simples rappelés	13	665	629	484	469	271	135	303	307	296	-3,5 %	
2. Pénalités appliquées (tous impôts)	14	282	290	256	259	126	62	140	135	156	15,8 %	
<i>Récapitulation des résultats du contrôle sur place :</i>												
- Nombre d'opérations (ligne 3 + ligne 12)	15	50 168	48 871	47 900	48 464	45 114	22 231	39 324	40 711	40 233	-1,2 %	
- Droits simples rappelés (ligne 10 + ligne 13)	16	8 357	7 695	7 363	6 928	5 636	3 179	5 933	6 598	6 254	-5,2 %	
- Pénalités (ligne 11 + ligne 14)	17	3 769	2 778	3 014	2 289	1 758	961	1 877	2 231	1 989	-10,8 %	
<b>B. Contrôle sur pièces</b>												
a)	Nombre											
	Impôt sur les sociétés (en dossiers)	67 210	70 729	73 533	88 867	74 107	93 030	100 412	111 824	122 240	9,3 %	
	Impôt sur le revenu (en articles)	628 113	569 221	539 807	516 687	330 858	240 103	315 344	270 199	474 271	75,5 %	
	Redevables rectifiées en taxes sur le chiffre d'affaires	57 545	50 755	43 707	38 242	35 037	23 583	24 100	25 450	24 351	-4,3 %	
b)	Droits simples rappelés											
I.	Impôt sur les sociétés	18	581	585	504	496	535	723	865	901	962	6,7 %
I.	Impôt sur le revenu <sup>3</sup>	19	1 844	1 904	1 645	1 586	1 163	766	1 120	930	1 551	66,8 %
III.	Taxes sur le chiffre d'affaires	20	466	441	356	339	310	218	264	290	311	7,1 %
IV.	Droits d'enregistrement <sup>4</sup>	21	1 581	1 494	1 232	940	1 112	1 351	2 018	2 445	2 694	10,2 %
V.	Impôts divers <sup>5</sup>	22	698	753	541	506	384	347	527	495	620	25,2 %

VI	Impôt de solidarité sur la fortune <sup>6</sup> et <sup>7</sup>	23	967	574	584	480	531	319	336	291	237	-18,5 %
c)	Pénalités appliquées (tous impôts)		1 303	1 397	908	946	660	382	500	434	569	31,1 %
	Récapitulation des résultats du contrôle sur pièces (droits simples lignes 18 à 23)	24	6 137	5 851	4 862	4 347	4 035	3 724	5 130	5 352	6 375	19,1 %
	Récapitulation des résultats du contrôle sur place et sur pièces (droits simples lignes 16 + 24) :	25	14 494	13 546	12 225	11 275	9 671	6 903	11 063	11 950	12 630	5,7 %
	Total des droits et pénalités du contrôle sur place et sur pièces <sup>8</sup>	25 bis	19 566	17 721	16 148	14 509	12 089	8 246	13 440	14 615	15 188	3,9 %
	Crédit d'impôts et taxes non remboursés (contrôles sur pièces et sur place) <sup>9</sup>		1 627	1 746	1 755	1 642	1 780	1 974	2 220	3 028	3 297	8,9 %

(1) Les chiffres indiqués sont nets des réductions de déficits pour l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu.

(2) Autres impôts : droits ISF/IFI, contributions, taxes annexes...

(3) (4) (7) et (8) Résultats inclus du STDR pour les années 2015 à 2019.

(5) Contrôle sur pièces de TVA immobilière et prélèvement sur les profits immobiliers, et plus-values immobilières inclus. À partir de 2011, les contributions sociales et les taxes suivantes sont incluses : taxe d'apprentissage, taxe sur les salaires, TVS, PEEC, PPC, CAP, cotisation minimale TP, TASCOM, CAP et CVAE.

(6) Y compris la relance des défallants.

(9) distinction opérée entre droits mis en recouvrement et crédit d'impôts et taxes non remboursés à partir des données communiquées au PLF 2025.

En 2023, les résultats financiers du contrôle fiscal (hors crédits d'impôts et taxes non remboursés) sont en augmentation de plus de 570 M€ (+3,9 %) par rapport à ceux de 2022 (soit 15,2 Md€ en 2023 contre 14,6 Md€ en 2022). En outre, le montant des crédits d'impôt et taxes non remboursés s'élèvent à 3,3 Md€ contre 3 Md€ en 2022 (+8,9 %) Hors crise sanitaire, ce haut niveau traduit pour partie les effets des mesures mises en place suite au plan fraude de 2018.

## B - LE CONTRÔLE EXTERNE ET ASSIMILÉ<sup>18</sup>

<sup>18</sup> Vérifications de comptabilité, ESFP, examens sommaires, examens de comptabilité, CSP suite à 3909

Dans un contexte de stabilisation de l'activité économique, les agents des services de contrôle sont restés pleinement mobilisés sur leur mission principale.

- **Une présence sur place mieux affirmée**

En 2023, le nombre de contrôles sur place est relativement stable : 40 233 opérations ont été réalisées contre 40 711 l'année précédente, soit une légère diminution (-1,2 %) qui s'accompagne, néanmoins, d'un meilleur ciblage des contrôles.

- **La lutte contre les fraudes les plus graves**

La part des opérations de contrôle fiscal externe à caractère répressif, qui sanctionnent les fraudes les plus significatives, progresse légèrement à un peu plus de 31 % en 2023. La détection et le traitement des comportements frauduleux reste une priorité du contrôle fiscal. Les services de recherche sont ainsi à l'origine de 34 % de ce type d'affaires, alors que ces mêmes services représentent 17 % de l'ensemble des opérations de contrôle fiscal externe.

- **La concentration des enjeux budgétaires**

Globalement, les directions nationales qui contrôlent les grandes entreprises et les contribuables disposant de revenus élevés et les DIRCOFI en charge des entreprises de taille intermédiaire, représentent 42 % des contrôles, pour 76 % des droits nets. Par ailleurs, les montants des droits rectifiés proviennent pour 54 % de la vérification des grandes entreprises<sup>19</sup>. La répartition des résultats entre les différents impôts traduit encore, en 2023, la prépondérance de l'impôt sur les sociétés, avec des droits rectifiés qui s'élèvent à 2,2 Md€ (contre 2,5 Md€ en 2022 et 2,2 Md€ en 2021), soit 36 % du total de ceux issus du contrôle externe.

<sup>19</sup> Chiffre d'affaires supérieur à 152,4 M€ pour les entreprises de vente ou 76,6 M€ pour les prestataires de service

Le tableau suivant présente la répartition des rectifications en fonction de l'importance de la rectification et de la direction de contrôle (montants en M€).

Par tranche de rappels (droits nets en K€)	Directions Départementales de Finances Publiques		DIRCOFI		Directions nationales <sup>20</sup>		Total	
	nombre	Montant	nombre	Montant	nombre	montant	nombre	montant
<b>Impôt sur le revenu :</b>								
• Inférieur à zéro (1)	112	-740	31	-424	5	-104	148	-1 268
• De 1 € à 1 500 €	574	483	126	108	5	4	705	595
• De 1 500 € à 7 500 €	2 274	9 803	645	2 687	20	79	2 939	12 569
• De 7 500 € à 30 000 €	4 327	71 333	1 098	18 584	30	564	5 455	90 481
• De 30 000 € à 75 000 €	1 711	78 676	726	35 063	34	1 687	2 471	115 426
• Supérieur à 75 000 €	935	178 959	587	162 921	151	132 721	1 673	474 602
<b>Total IR</b>	<b>9 933</b>	<b>338 515</b>	<b>3 213</b>	<b>218 940</b>	<b>245</b>	<b>134 951</b>	<b>13 391</b>	<b>692 406</b>
<b>Impôt sur les sociétés :</b>								
• Inférieur à zéro (1)	212	-1 133	251	-4 167	52	-44 206	515	-49 505
• De 1 € à 7 500 €	1 936	6 586	836	2 971	21	66	2 793	9 622
• De 7 500 € à 30 000 €	2 365	38 961	1 295	21 906	42	764	3 702	61 632
• De 30 000 € à 75 000 €	1 319	60 968	1 035	50 876	51	2 643	2 405	114 488
• De 75 000 € à 150 000 €	455	46 856	615	65 496	80	8 554	1 150	120 906
• Supérieur à 150 000 €	258	95 515	711	343 135	389	1 528 474	1 358	1 967 124
<b>Total IS</b>	<b>6 545</b>	<b>247 753</b>	<b>4 743</b>	<b>480 218</b>	<b>635</b>	<b>1 496 296</b>	<b>11 923</b>	<b>2 224 267</b>
<b>Taxe sur la valeur ajoutée :</b>								
• Inférieur à zéro (1)	140	-1 800	32	-1 975	6	-753	178	-4 528
• De 1 € à 7 500 €	2 126	7 542	972	3 443	32	108	3 130	11 093
• De 7 500 € à 30 000 €	5 268	94 434	1 604	27 940	60	1 078	6 932	123 452
• De 30 000 € à 75 000 €	3 522	163 140	1 325	64 949	47	2 329	4 894	230 418
• De 75 000 € à 100 000 €	678	58 761	366	31 380	18	1 541	1 062	91 683
• Supérieur à 100 000 €	1 475	373 177	1 432	547 968	251	525 376	3 158	1 446 522
<b>Total TVA</b>	<b>13 209</b>	<b>695 253</b>	<b>5 731</b>	<b>673 705</b>	<b>414</b>	<b>529 681</b>	<b>19 354</b>	<b>1 898 639</b>
<b>Tous impôts (2) :</b>								
• Inférieur à zéro (1)	76	-1 428	44	-1 662	18	-2 445	138	-5 535
• De 0 € à 7 500 €	5 521	6 959	3 588	3 199	315	114	9 424	10 272
• De 7 500 € à 30 000 €	6 979	129 332	2 940	54 792	88	1 726	10 007	185 850
• De 30 000 € à 75 000 €	5 975	285 890	3 515	174 148	113	5 686	9 603	465 723
• De 75 000 € à 150 000 €	2 833	294 278	2 195	232 811	166	17 886	5 194	544 974
• Supérieur à 150 000 €	2 158	857 110	2 770	1 409 505	939	3 055 788	5 867	5 322 404
<b>Total</b>	<b>23 542</b>	<b>1 572 141</b>	<b>15 052</b>	<b>1 872 793</b>	<b>1 639</b>	<b>3 078 754</b>	<b>40 233</b>	<b>6 523 689</b>

(1) Dégrèvement résultant, pour l'essentiel, de compensation entre l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée.

(2) Il s'agit du total tous impôts confondus, y compris les impositions directes locales, les droits d'enregistrement et les autres impôts.

- **La procédure de régularisation**

Le recours à la procédure de régularisation visée à l'article L.62 du livre des procédures fiscales se maintient à un haut niveau. En 2023, comme en 2022, elle concerne 18 % de l'ensemble des contrôles externes réalisés et ayant donné lieu à rappels (+3 points par rapport à 2019). Cette procédure est principalement mise en œuvre par les directions nationales et les DIRCOFI (27 % de leurs contrôles). 6 134 entreprises de bonne foi et respectueuses de leurs obligations déclaratives ont pu régulariser leur situation fiscale en cours de contrôle, moyennant le paiement immédiat des impositions dues et d'un intérêt de retard réduit, pour un montant global de droits régularisés de près de 731 M€, soit 11 % des rappels totaux en droits. Au final, le contrôle se termine plus rapidement pour le contribuable et le recouvrement est accéléré et sécurisé pour les finances publiques.

## **C - LE CONTRÔLE SUR PIÈCES**

À l'instar du contrôle fiscal externe, le contrôle sur pièces (CSP) évolue vers une démarche davantage fondée sur la sélectivité des dossiers à contrôler à partir d'une analyse des zones d'enjeux et de risques, pour assurer une couverture équilibrée et efficace du tissu fiscal. L'objectif est de mieux détecter les dossiers frauduleux présentant des enjeux importants, prioritairement orientés vers la programmation du contrôle fiscal externe, tout en continuant, à rectifier rapidement du bureau les situations qui le permettent et le justifient. La procédure de régularisation créée par la loi Essoc pour les CSP a donné lieu à 53 444 régularisations en 2023. Dans plus de 96 % des cas, la régularisation concerne un contribuable particulier.

### **1 - CSP des professionnels**

Pour les impôts professionnels, l'objectif est de combiner la fiabilisation de l'assiette de l'impôt avant contrôle, la couverture du tissu fiscal et le recentrage sur les enjeux importants.

Les pôles de contrôle et d'expertise (PCE), qui traitent le CSP des professionnels, veillent à l'amélioration de la couverture du tissu fiscal par une meilleure sélection des dossiers et la mutualisation des compétences des agents en charge de ces dossiers.

Ils assurent également un rôle de sécurisation des dépenses fiscales. Ainsi, plus de la moitié des dossiers (53 %) examinés en 2023 concerne l'instruction des demandes de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée. S'agissant des résultats, les rejets de remboursements de crédits de TVA représentent à eux seuls 3 Md€.

Par ailleurs, le CSP de l'impôt sur les sociétés (IS) est en progression en montant de droits rappelés (+7 %) pour atteindre 962 M€, ainsi qu'en nombre de dossiers rectifiés (9 %), sachant que la part des droits issus du contrôle de liquidation de l'IS sur l'ensemble des CSP portant sur l'IS reste très largement prépondérante (87 %). En matière de taxes sur le chiffre d'affaires, si le nombre de dossiers redressés en 2023 est en légère baisse (-4 %), le montant de droits rappelés évolue plus sensiblement (+7 %).

### **2 - CSP des particuliers**

S'agissant de l'impôt sur le revenu (IR), les résultats du contrôle se caractérisent par une forte hausse du volume d'activité (+75 %) et du montant des droits et pénalités rappelés (+68 %). Cela s'explique, notamment, par un report technique sur les statistiques des impositions supplémentaires du 4<sup>e</sup> trimestre 2022 basculées au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et par une montée en puissance des pôles nationaux de contrôle déconcentrés (PNCD) associée à une forte mobilisation des SIP dans la lutte contre la fraude déclarative et à l'engagement plus systématique de CSP de régularisation.

À cet égard, pour faire face à l'augmentation et à l'évolution permanente des tentatives de fraudes déclaratives à l'impôt sur les revenus, la DGFIP s'est dotée en décembre 2023 d'une cellule nationale dédiée à la lutte contre la fraude des particuliers. Cette dernière, rattachée au service de la gestion fiscale de la DGFIP, est chargée d'établir la stratégie nationale de lutte contre ce type de fraudes et d'assurer sa mise en œuvre, avec l'ensemble des acteurs concernés par ce phénomène, tant au sein de la DGFIP que dans d'autres services de l'État.

## **D - RÉSULTATS DU CONTRÔLE FISCAL EXTERNE PAR COMPÉTENCE TERRITORIALE**

### **1 - Les résultats par inter-régions**